

2025 DPE 10 Subventions (570 000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer 19 subventions pour un montant total de 570 000 euros aux associations : Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10^e et 19^{ème}), La Ressourcerie du 10^{ème} - Le Chamôdix (10^e), La Petite Rockette (11^e et 12^e), Coup de Pousses (12^e), Ma Ressourcerie (13^e), 13 Avenir (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), Les Secondes Mains (14^e), La Table des Matières (14^e), La Fondation de l'Armée du Salut(15^e), 1000 Collectes (17^e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17^e), La Bricollette (18^e), Tendance 19 (19^e), Emmaüs Défi (19^e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20^e), Extramuros l'association (20^e), Emmaüs Coup de Main (20^e) et la Fédération Envie (20^e) ;

et de l'autoriser à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs jusqu'au 1^{er} juillet 2028 avec les associations Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10^e et 19^{ème}), La Ressourcerie du 10^{ème} - Le Chamôdix (10^e), La Petite Rockette (11^e et 12^e), Coup de Pousses (12^e), Ma Ressourcerie (13^e), 13 Avenir (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), Les Secondes Mains (14^e), La Table des Matières (14^e), La Fondation de l'Armée du Salut (15^e), 1000 Collectes (17^e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17^e), La Bricollette (18^e), Tendance 19 (19^e), Emmaüs Défi (19^e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20^e), Extramuros l'association (20^e), Emmaüs Coup de Main (20^e) et la Fédération Envie (20^e) ;

Vu l'avis du Conseil de la Mairie Paris Centre, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 8^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations : Emmaüs Alternatives (Paris Centre), La Textilerie (10^e et 19^{ème}), La Ressourcerie du 10^{ème} - Le Chamôdix (10^e), La Petite Rockette (11^e et 12^e), Coup de Pousses (12^e), Ma Ressourcerie (13^e), 13 Avenir (13^e), La Ressourcerie Créative (14^e), Les Secondes Mains (14^e), La Table des Matières (14^e), La Fondation de l'Armée du Salut (15^e), 1000 Collectes (17^e), 3S : Séjour Sportif Solidaire (La Recyclerie Sportive) (17^e), La Bricollette (18^e), Tendance 19 (19^e), Emmaüs Défi (19^e), La Ressource de Belleville (Du Bleu dans les Yeux) (20^e), Extramuros l'association (20^e), Emmaüs Coup de Main (20^e) et la Fédération Envie (20^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Alternatives (numéro PARIS ASSOS 188453, numéro de dossier 2025_8282)

Article 3 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association La Textilerie, (numéro PARIS ASSOS 189075, numéros de dossier 2025_04457 et 2025_04458)

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association La Ressourcerie du 10^e - Le Chamôdix (numéro Paris ASSOS 201073, numéro de dossier 2025_06324)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 95 000 euros est attribuée à l'association La Petite Rockette (numéro PARIS ASSOS 59841, numéros de dossiers 2025_06688, 2025_06689, 2025_04002)

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Coup de Pousses (numéro PARIS ASSOS 192640, numéro de dossier 2025_05829)

Article 7 : Une subvention d'un montant de 25 000 euros est attribuée à l'association Ma Ressourcerie (numéro PARIS ASSOS 8025, numéro de dossier 2025_02768)

Article 8 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association 13 Avenir (13^e) (numéro PARIS ASSOS 188600, numéro de dossier 2025_03135)

Article 9 : Une subvention d'un montant de 45 000 euros est attribuée à l'association La Ressourcerie Créative (numéro PARIS ASSOS 183590, numéro de dossier 2025_05253)

Article 10 : Une subvention d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association Les Secondes Mains (numéro PARIS ASSOS 198672, numéro de dossier 2025_05285)

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros est attribuée à l'association La Table des Matières (numéro PARIS ASSOS 184123, numéro de dossier 2025_01198)

Article 12 : Une subvention d'un montant de 25 000 euros est attribuée à la Fondation de l'Armée du Salut (numéro PARIS ASSOS 190692, numéro de dossier 2025_04032)

Article 13 : Une subvention d'un montant de 45 000 euros est attribuée à l'association 1000 Collectes (numéro PARIS ASSOS 184222, numéro de dossier 2025_08357)

Article 14 : Une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée à l'association 3S : Séjour Sportif Solidaire (numéro PARIS ASSOS 188896, numéro de dossier 2025_05752)

Article 15 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'association La Bricollette (numéro PARIS ASSOS 186538, numéro de dossier 2025_03418)

Article 16 : Une subvention d'un montant de 5000 est attribuée à l'association Tendance 19 (numéro PARIS ASSOS 197878, numéro de dossier 2025_07022)

Article 17 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée à la Emmaüs Défi (numéro PARIS ASSOS 67261, numéro de dossier 2025_05992)

Article 18 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'association Du Bleu dans les Yeux (numéro PARIS ASSOS 187334, numéro de dossier 2025_06694)

Article 19 : Une subvention d'un montant de 70 000 euros est attribuée à l'association Emmaüs Coup de Main (numéro PARIS ASSOS 49281, numéro de dossier 2025_06692)

Article 20 : Une subvention d'un montant de 25 000 euros est attribuée à Extramuros l'association (numéro PARIS ASSOS 15247, numéro de dossier 2025_01938)

Article 21 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à la Fédération Envie (numéro PARIS ASSOS 182443, numéro de dossier 2025_06407)

Article 22 : Les dépenses correspondantes, pour un montant total de 570 000 euros, seront effectuées sur l'exercice 2025. Elles seront imputées, en fonctionnement, sur la destination Prévention et Réduction des déchets qui intègre le budget du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).